

station à bail, ou en accordant un permis pour rets faits d'une certaine façon, ou en prélevant une taxe sur le produit de la pêche, ou de toute autre manière que le ministère pourra juger à propos.

Tout le saumon a été vendu à l'état frais pour la consommation locale, sauf quelques boîtes de saumon mis en conserves à la nouvelle fabrique de homard de Shaw et Rolffe, Américains, près l'embouchure de la baie Saint-Pierre.

On prétend que le saumon ne viendra pas dans les eaux imprégnées des déchets des trappes à homard. Comme le saumon aime l'eau la plus pure, il peut y avoir du vrai dans cette assertion; mais, par contre, les gardiens des trois rivières réservées qui débouchent sur la côte nord ne signalent aucune diminution perceptible dans le nombre des saumons qui montent. De plus, il n'y a jusqu'ici que peu de stations à homard près des endroits où le saumon a été pris, en sorte que les plaintes qui se sont fait entendre ont peu de poids pour le moment.

On n'a pu obtenir aucun renseignement sur les dimensions du saumon pris; mais on peut en établir le poids moyen à 10lbs.,—ce qui donne environ 845 saumons et peut servir de base à l'organisation de cette industrie.

ETABLISSEMENT DE PISCICULTURE.

Dans l'automne de 1879, le nouvel établissement de pisciculture fondé sur la rivière Dunk fut inauguré sous la direction personnelle de M. Samuel Wilmot, surintendant de la pisciculture, d'après les plans duquel les bâtiments et les appareils avaient été construits et installés et les réglemens dressés. Les auges furent remplies par 600,000 œufs de *salmo salar*, dont une partie avait été cueillie dans la rivière Dunk et l'autre partie importée de la Nouvelle-Ecosse; cette quantité était tout ce que le bâtiment pouvait contenir, avec un rang d'auges. L'éclosion s'est accomplie avec succès. Le printemps dernier, M. John Mowat, l'officier préposé à l'établissement, étant absent pour affaires, j'accompagnai, sur le désir exprimé par M. Wilmot, le gardien, M. Henry Clark, qui s'en allait faire la distribution de l'alevin. 80,000 alevins ayant l'apparence d'une pleine vigueur furent placés sans accidents dans les fourches de la rivière Morell, comté de King, et un pareil nombre dans le haut de la rivière à la Truite, lot n° 10, comté de Prince; dans cette dernière on en a depuis observé quelques-uns sur les battures quand l'eau était basse. Le reste fut placé dans la rivière Dunk en amont du barrage de l'établissement, et ce avec un égal succès.

J'ai fait de fréquentes visites officielles à la rivière Dunk et j'ai observé que l'établissement est tenu en bon ordre par M. Clark qui, depuis, a été nommé garde-pêche. L'automne dernier et ce printemps, de fortes crues d'eau ont mis à l'épreuve la solidité du barrage et des vannes, mais n'ont causé aucun dommage appréciable. Comme l'été a été extraordinairement sec, il est possible que la même chose se renouvelle cet automne. L'établissement excite un intérêt considérable, et le public le visite souvent.

Les eaux ont été si basses que plusieurs moulins ont dû cesser leurs opérations plus ou moins, et le directeur et moi avons craint que le saumon, qui n'avait pas été vu dans la rivière en aussi grand nombre qu'on aurait pu le désirer, ne pourrait parvenir à l'établissement et fraierait sur les battures sablonneuses près de la mer. Ces craintes se sont vérifiées jusqu'à un certain point. Le fait est qu'on subit l'effet de la honteuse destruction dont le saumon a été autrefois victime dans la rivière Dunk. Voyez les rapports officiels de mon prédécesseur, années 1876-7-8, dans lesquels il est dit qu'une bande organisée de braconniers armés et déguisés épuisait la rivière et se moquaient des gardiens. Quelques-uns de ces misérables ont avoué depuis que leur part du pillage s'est composée de 50 à deux cents saumons dans une seule nuit. C'est un vif plaisir pour les autres officiers et pour moi-même d'être en mesure de dire que cette bande, ne pouvant plus opérer, s'est dissoute. On soupçonne encore deux ou trois individus qui en faisaient partie et qui sont surveillés. Deux chaloupes, dont une fournie par le ministère, ont été d'une grande utilité, car elles ont permis aux gardiens de s'acquitter de leurs devoirs. Les gardiens Burns et McBride méritent des éloges pour le zèle qu'ils y mettent.